

LE SUSPECT.—Vous le voyez, je suis calme ; je sais la soumission qui est due à la loi et à ses agens ; mais permettez-moi de vous faire observer que....

LE CHIEF.—Silence, canaille ! ton affaire est assez claire, et tu n'as pas besoin de la gâter par des vociferations. Encore une fois...arche ! Sois paisible, va ; en voilà douze fois plus qu'il n'en faut pour te faire indéfiniment pourrir sur la paille humide des cachots.

Fin de la scène barbaresque.

LE FANTASQUE,

QUEBEC, 11 MAI, 1840.

Avance donc, char de l'Etat !

Marche donc ! Hu donc !

Le conseil spécial continue aussi bravement sa petite carrière législative que s'il était bon à quelque chose. Les ordonnances marchent la canne à la main, tambour battant, c'est-à-dire sur notre dos ; c'est vraiment un charme. Le conseil ne suit point la sotte coutume de cette folle chambre d'assemblée qui lisait les lois une fois, deux fois, les pesait, les prenait en considération, etc., etc. cela n'en finissait point. Les choses vont aujourd'hui plus vite en Canada. On sanctionne les lois à première vue ; souventes fois même on ne les lit point du tout, ce qui est beaucoup plus sage et infiniment plus commode. Quelques badauds osent cependant se récrier et trouvent étonnant que nos législateurs fassent des ordonnances à vapeur ! Eh ! bon Dieu ne sait-on pas que le conseil est une machine à haute et surtout à basse pression, de la force de plus de 20 conseillers spéciaux ! Gare les explosions !

Je ne parlerai point des taxes que l'on veut mettre sur les chemins publics et sur les chevaux, attendu que si tout le monde avait comme moi le bon nez d'aller à pied, cela donnerait un pied de nez à ce conseil qui verrait ainsi sa loi sur les chemins tomber dans l'eau. J'insisterai cependant sur ce qu'il soit levé un fort impôt sur les chiens couchants ; car cela ne pourrait manquer d'apporter un immense revenu au trésor puisque tous nos courtisans y seraient pour quelque chose. Mais ce qui fera venir l'eau à la bouche de tous ceux qui n'en auraient pas la larme à l'œil, c'est la jolie loi des dépenses du gouvernement qui se montent seulement à cent quarante mille louis pour l'an 1840 ; la police n'y sera que pour vingt-sept mille bagatelles de louis. Courage mes budjétivores de conseillers ! retrouvez vos manches ! tirez les cordons de notre bourse ! Ah ! mes gaillards, vous n'êtes pas manchots quand il s'agit de plonger les doigts dans la caisse publique ! Quel est cet insolent qui ose dire que vous ne savez rien faire, tandis que vous savez tout prendre et ne rien laisser pour vos confrères et compères du Haut-Canada ?

De toutes les naïvetés du conseil, celle que je pourrais lui pardonner le plus aisément serait le renouvellement projeté de la suspension de l'Ha-